



Licenciement suite a la delocalisation

Par **leminstre**, le **20/01/2010** à **19:11**

Bonjour,rrnJ'ai mon patron qui vend la societe avec les employés qui sont en cdi avec.rnJe voulais savoir comment cela va se passer car le nouvel acquéreur veut eventuellement delocaliser la société a 90 km du lieu de travail habituelrnma question est la suivante:rn"peut on refuser de suivre ? et à quoi on peut s'attendre ? (indemnités de départ éventuellement, si licenciement de quel ordre ?).rnDans le cas où le nouvel acquéreur décide de rester dans le même atelier,suis-je en droit de refuser de poursuivre mon contrat ? Et quels sont les risques encourus ?rrnMerci pour vos reponses.